

MODALITES DE SOUTENANCE DU DES de MG

Les internes en fin de cursus souhaitant postuler pour une soutenance de D.E.S doivent au préalable adresser la **fiche de transmission de soutenance de D.E.S** au Pr Oustric et à Mme Ferrand par mail

(fiche disponible sur le site du DUMG, rubrique : *Diplôme de spécialiste en Médecine Générale: DES >> Généralités*).

Une fois la date de soutenance communiquée par Mme Ferrand, **le dossier de soutenance de D.E.S doit être relié et envoyé aux membres du jury et ce 15 jours avant la soutenance.**

**Le dossier comprend :**

- **le résumé de l'ensemble du parcours dans le D.E.S**

(trame disponible sur le site du DUMG, rubrique: *Diplôme de spécialiste en Médecine Générale: DES >> Généralités*), ainsi que le mémoire.

- **Le mémoire doit être un sujet de recherche de soins premiers obligatoirement.**

Il doit être écrit au format suivant : introduction, méthode, résultats, discussion, références bibliographiques (aux normes Vancouver).

Deux possibilités :

1. le travail est issu d'une situation clinique rencontrée en stage (ayant fait l'objet d'un RSCA par exemple), qui sera détaillée, puis qui aura fait l'objet d'une recherche narrative de la littérature pour proposer une solution complète au(x) problème(s) rencontré(s), ou un état des lieux actuel des connaissances sur le sujet abordé ;
2. le travail peut être un nouveau travail de recherche : revue narrative de la littérature, etc. Dans ce cas, le travail et la rigueur souhaités sont évidemment moins importants que pour un travail de thèse d'exercice.

**Lors de la soutenance**, l'interne présente en 15 minutes son travail de recherche à l'aide d'une présentation type *Powerpoint*°. Ensuite, sur le 30 minutes suivantes, les 3 membres du jury reviennent sur le travail proposé, ainsi que sur le parcours de l'interne (stages, traces écrites, carnet de stage, avis tuteurs, etc.).

La soutenance fait l'objet **d'une proposition de validation ou de non validation** du D.E.S, qui ne sera confirmée qu'en réunion **inter régionale** entre les coordonnateurs des D.E.S de l'inter-région. La commission interrégionale se réunit en octobre et avril